

SUISSE – Bien qu'interdit, du colza OGM pousse à Lugano

Par Christophe NOISETTE

Publié le 03/04/2012

Une recherche indépendante, menée par les biologistes Luigi D'Andrea du bureau BIOME et Nicola Schoenenberger de la fondation InnovaBridge, a révélé la présence de plants de colza transgénique interdit à la culture en Suisse et dans l'Union européenne dans la gare de Lugano dans le canton du Tessin. Dans le cadre d'un de ses programmes de recherche environnementale et sur la base des indications des chercheurs, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a pu confirmer ces résultats.

Comme nous le précise Luigi D'Andrea, aussi chargé d'affaire pour l'association Stop OGM, « *le suivi des contaminations est une tâche cantonale, l'office fédéral ne dicte donc aucune mesure. Ce dernier n'intervient que si le problème concerne plusieurs cantons, ce qui n'est pas le cas actuellement* ».

La population de colza GM est présente à Lugano depuis plusieurs années et a probablement été introduite par le déversement accidentel de lots de graines contaminées depuis des trains de marchandises circulant sur l'axe Nord-Sud, précise l'OFEV. Les chercheurs n'excluent pas que du colza GM puisse être découvert ailleurs, car il s'agit d'une plante qui se dissémine très facilement et dont les graines peuvent survivre plusieurs années dans les sols.

C'est pourquoi StopOGM et Greenpeace demandent à l'OFEV de prendre immédiatement des mesures rigoureuses pour stopper cette contamination et en empêcher de futures. En attendant, plusieurs questions ont été posées par Graf Maya, une élue verte au Conseil national depuis 2001, le 23 décembre 2011, au Conseil fédéral, lequel semble peu inquiet par cette contamination. Il répond en effet que « *Le colza en Suisse peut hiverner, se multiplier et se croiser avec des espèces sauvages. Les plantes de colza génétiquement modifiées qui ont été trouvées ont donc été immédiatement et complètement éliminées. [...] Le Conseil fédéral suppose donc aujourd'hui qu'il ne s'est produit aucune propagation incontrôlée et qu'il n'existe qu'un risque minime négligeable pour l'environnement. [...] Les examens réalisés jusqu'à ce jour le long des voies de communication permettent au Conseil fédéral de conclure qu'il s'agit de pertes rares et minimes pendant le transport et que les OGM ont pu être contrôlés et éliminés. Il ne considère donc pas ces pertes comme une mise en danger de la production agricole sans OGM* ».